

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 4 avril 2019 fixant au titre de l'année 2019 la répartition des postes offerts aux concours externe, concours externe spécial, troisième concours, second concours interne et second concours interne spécial de recrutement de professeurs des écoles

NOR : MENH1902953A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 4 avril 2019, le nombre total de postes offerts aux concours de recrutement de professeurs des écoles au titre de l'année 2019 est fixé ainsi qu'il suit :

- concours externe : 9 636 postes ;
- concours externe spécial : 162 postes ;
- troisième concours : 695 postes ;
- second concours interne : 274 postes ;
- second concours interne spécial : 18 postes.

La répartition académique des postes à pourvoir au concours externe et au concours externe spécial de recrutement de professeurs des écoles au titre de l'année 2019 est fixée ainsi qu'il suit :

ACADÉMIES	POSTES OFFERTS AU CONCOURS EXTERNE	POSTES OFFERTS AU CONCOURS EXTERNE SPÉCIAL
AIX-MARSEILLE	300	
AMIENS	235	
BESANCON	112	
BORDEAUX	232	27
CAEN	160	
CLERMONT-FERRAND	90	
CORSE	30	30
CRETEIL	1 540	
DIJON	197	
GRENOBLE	300	
GUADELOUPE	59	2
GUYANE	165	3
LILLE	722	
LIMOGES	113	
LYON	423	
MARTINIQUE	50	4
MAYOTTE	160	
MONTPELLIER	135	7
NANCY-METZ	304	2

ACADÉMIES	POSTES OFFERTS AU CONCOURS EXTERNE	POSTES OFFERTS AU CONCOURS EXTERNE SPÉCIAL
NANTES	322	3
NICE	210	
ORLEANS-TOURS	238	
PARIS	374	
POITIERS	190	
REIMS	234	
RENNES	98	16
REUNION	210	2
ROUEN	223	
STRASBOURG	230	58
TOULOUSE	330	8
VERSAILLES	1 650	

La répartition académique des postes à pourvoir au troisième concours de recrutement de professeurs des écoles au titre de l'année 2019 est fixée ainsi qu'il suit :

ACADÉMIES	POSTES OFFERTS AU 3 ^e CONCOURS
AIX-MARSEILLE	20
AMIENS	15
BESANCON	3
BORDEAUX	14
CAEN	3
CLERMONT-FERRAND	6
CORSE	5
CRETEIL	200
DIJON	13
GRENOBLE	10
GUADELOUPE	5
GUYANE	7
LILLE	18
LIMOGES	2
LYON	18
MARTINIQUE	3
MONTPELLIER	21
NANCY-METZ	14
NANTES	30
NICE	15
ORLEANS-TOURS	6
PARIS	10
POITIERS	13

ACADÉMIES	POSTES OFFERTS AU 3 ^e CONCOURS
REIMS	6
RENNES	4
REUNION	28
ROUEN	7
STRASBOURG	7
TOULOUSE	12
VERSAILLES	180

La répartition académique des postes à pourvoir au second concours interne et au second concours interne spécial de recrutement de professeurs des écoles au titre de l'année 2019 est fixée ainsi qu'il suit :

ACADÉMIES	POSTES OFFERTS AU SECOND CONCOURS INTERNE	POSTES OFFERTS AU SECOND CONCOURS INTERNE SPÉCIAL
BESANCON	5	
BORDEAUX	6	1
CAEN	2	
CLERMONT-FERRAND	4	
CRETEIL	60	
GADELOUPE	4	
GUYANE	40	
LYON	9	
MARTINIQUE	3	
MAYOTTE	20	
MONTPELLIER	7	
NICE	5	
ORLEANS-TOURS	6	
PARIS	6	
POITIERS	7	
RENNES		2
REUNION	10	
STRASBOURG		15
TOULOUSE	10	
VERSAILLES	70	